

État des résultats des activités d'une entreprise ou d'une profession libérale

- Utilisez ce formulaire pour calculer votre revenu d'un travail indépendant d'entreprise ou de profession libérale.
- Remplissez un formulaire T2125 **distinct** pour chaque entreprise ou profession libérale.
- Remplissez ce formulaire et envoyez-le avec votre déclaration de revenus et de prestations.
- Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4002, Revenus d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche.

Partie 1 – Identification			
Votre nom			Votre numéro d'assurance sociale
Nom de l'entreprise		Numéro d'entreprise	
Adresse de l'entreprise		Ville	Prov./Terr. Code postal
Exercice	Date (AAAAMMJJ)	Date (AAAAMMJJ)	Était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Produit ou service principal		Code d'activité économique (selon l'annexe du guide T4002)	
Méthode de comptabilité (commission seulement) <input type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice	Numéro d'inscription de l'abri fiscal		Numéro d'entreprise de la société de personnes
		Votre quote-part de la société de personnes %	
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire			

Partie 2 – Activités d'entreprise sur Internet	
Remplissez cette section si vos pages ou vos sites Web génèrent un revenu d'entreprise ou de profession libérale.	
De combien de pages ou de sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu	
Veuillez fournir un maximum de cinq adresses de pages ou de sites Web principaux, aussi connus comme un localisateur uniforme de ressources (URL) :	
http://	_____
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos pages et vos sites Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par Internet, inscrivez « 0 ».) %	

Partie 3A – Revenu d'entreprise

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu d'entreprise. Si vous avez un revenu de profession libérale, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3B.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu de profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Partie 3B – Revenu de profession libérale

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu de profession libérale. Si vous avez un revenu d'entreprise, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3A.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu de profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Remarque : Les nouveaux règlements vous permettent d'inclure vos travaux en cours progressivement si vous aviez choisi une comptabilité selon la facturation pour la dernière année d'imposition qui a commencé avant le 22 mars 2017. En général, pour la première année d'imposition qui commence après le 21 mars 2017, vous devez inclure 20 % du moindre du coût et de la juste valeur marchande des travaux en cours. Le taux d'inclusion augmente à 40 % pour la deuxième année d'imposition qui commence après le 21 mars 2017, à 60 % pour la troisième année, à 80 % pour la quatrième année et à 100 % pour la cinquième année et pour chacune des années d'imposition suivantes. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 2 du guide T4002.

Partie 3A – Revenus d'entreprise

Ventes brutes, commissions ou honoraires (y compris la TPS/TVH perçue ou à percevoir)		3A
La TPS/TVH, la taxe de vente provinciale, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (inclus au montant 3A)		3B
Total partiel : Montant 3A moins montant 3B		3C
 Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :		
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les ventes, commissions et honoraires admissibles à la méthode rapide		3D
TPS/TVH remise, (les ventes, les commissions et les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide		3E
Total partiel : Montant 3D moins montant 3E		3F
Ventes brutes rajustées : Montant 3C plus montant 3F (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C)		3G

Partie 3B – Revenus de profession libérale

Honoraires bruts, y compris vos travaux en cours et la TPS/TVH perçue ou à percevoir		3H
La TPS/TVH, la taxe de vente provinciale, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (compris au montant 3H) et vos travaux en cours à la fin de l'année que vous avez fait le choix d'exclure		3I
Total partiel : Montant 3H moins montant 3I		3J
 Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :		
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les honoraires admissibles à la méthode rapide		3K
TPS/TVH remise, (les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide		3L
Total partiel : Montant 3K moins montant 3L		3M
Travaux en cours, début d'année, selon les choix d'exclure les travaux en cours (consultez le chapitre 2 du guide T4002)		3N
Honoraires professionnels rajustés : Montant 3J plus montant 3M plus montant 3N (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C) ..		3O

Partie 3C – Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale

Ventes brutes rajustées (montant 3G) ou honoraires rajustés (montant 3O)		8000
Provisions déduites l'année précédente	8290	
Autres revenus	8230	
Total partiel : Ligne 8290 plus ligne 8230		8299
 Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale : Ligne 8000 plus montant 3P		
Prenez le revenu brut d'entreprise ou de profession libérale, le montant à la ligne 8299, et inscrivez-le dans votre déclaration de revenus et de prestations à la ligne appropriée comme indiqué ci-dessous :		
<ul style="list-style-type: none"> • entreprise à la ligne 13499 • profession libérale à la ligne 13699 • commission à la ligne 13899 		

Pour les parties 3D, 4 et 5, si la TPS/TVH a été remise ou qu'un crédit de taxe sur les intrants a été demandé, n'incluez pas la TPS/TVH dans le calcul du coût des marchandises vendues, des dépenses ou du revenu net (perte nette).

Partie 3D – Coût des marchandises vendues et bénéfice brut

Si vous avez un revenu d'entreprise, remplissez cette partie. Inscrivez la partie affaires seulement.		
Revenu brut d'entreprise (ligne 8299 de la partie 3C)		3Q
Stocks d'ouverture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	8300	3R
Achats nets de l'année (déjà réduits par les retours, rabais et escomptes)	8320	3S
Frais de main-d'œuvre directe	8340	3T
Contrats de sous-traitance	8360	3U
Autres coûts	8450	3V
Total partiel : Additionnez les montants 3R à 3V		3W
Stocks de fermeture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	8500	
Coût des marchandises vendues : Montant 3W moins ligne 8500	8518	
Bénéfice brut (ou perte brute) : Montant 3Q moins ligne 8518		8519

Partie 4 – Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale (ligne 8299 de la partie 3C) ou bénéfice brut (ligne 8519 de la partie 3D)			4A
Dépenses (inscrivez la partie affaires seulement)			
Publicité	8521		4B
Repas et frais de représentation	8523		4C
Créances irrécouvrables	8590		4D
Assurances	8690		4E
Intérêts et frais bancaires	8710		4F
Taxes d'affaires, droits d'adhésion et licences	8760		4G
Frais de bureau	8810		4H
Papeterie et fournitures de bureau	8811		4I
Honoraires professionnels (y compris les frais comptables et juridiques)	8860		4J
Frais de gestion d'administration	8871		4K
Loyer	8910		4L
Réparation et entretien	8960		4M
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)	9060		4N
Impôts fonciers	9180		4O
Frais de déplacement	9200		4P
Services publics	9220		4Q
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224		4R
Livraison, transport et messageries.	9275		4S
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) (montant 15 du tableau A)	9281		4T
Déduction pour amortissement (DPA). Inscrivez le montant i de la section A moins toute partie personnelle et toute DPA pour les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise. . .	9936		4U
Autres dépenses (précisez) : _____	9270		4V
Total des dépenses : Total des montants 4B à 4V	9368		
Revenu net (perte nette) avant rajustements : Montant 4A moins ligne 9368		9369	

Partie 5 – Votre revenu net (perte nette)

Votre quote-part de la ligne 9369 ou le montant sur votre feuillet T5013, État des revenus d'une société de personnes			5A
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année	9974		
Total : Montant 5A plus ligne 9974			5B
Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (montant 6F)		9943	
Revenu net (perte nette) après rajustements : Montant 5B moins ligne 9943			5C
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (montant 7P)		9945	
Votre revenu net (perte nette) : Montant 5C moins ligne 9945		9946	

Prenez le montant du revenu net de la ligne 9946 et inscrivez-le dans votre déclaration de revenus et de prestations sur la ligne appropriée comme indiqué ci-dessous :

- entreprise à la ligne 13500
- profession libérale à la ligne 13700
- commission à la ligne 13900

Partie 6 – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Énumérez la liste des dépenses :

Montants des dépenses

_____	6A
_____	6B
_____	6C
_____	6D
_____	6E
Total des autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes : Additionnez les montants 6A à 6E (inscrivez ce montant à la ligne 9943 de la partie 5)	6F

Partie 7 – Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	7A
Électricité	_____	7B
Assurances	_____	7C
Entretien	_____	7D
Intérêt hypothécaire	_____	7E
Impôts fonciers	_____	7F
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	7G
Total partiel : Additionnez les montants 7A à 7G	_____	7H
Votre partie d'usage personnel des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise	_____	7I
Total partiel : Montant 7H moins montant 7I	_____	7J
Déduction pour amortissement (parties affaires seulement), ce qui veut dire le montant i de la section A moins toute partie de la DPA liée à l'usage personnel ou inscrit à la ligne 9936 de la partie 4 ...	_____	7K
Montant reporté de l'année précédente	_____	7L
Total partiel : Additionnez les montants 7J à 7L	_____	7M
Revenu net (perte nette) après rajustements (montant 5C) (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	7N
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'exercice suivant : Montant 7M moins montant 7N (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	7O
Déduction admissible : Le moins élevé des montants 7M et 7N (inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 de la partie 5) ...	_____	7P

Partie 8 – Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous devez produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

Partie 9 – Détails du capital

Total du passif de l'entreprise	9931	_____
Retraits durant l'année en cours	9932	_____
Apports de capital durant l'année en cours	9933	_____

Section D – Dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des dispositions d'équipement durant l'année : Total de la colonne 5				9926

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Section E – Dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des dispositions d'immeubles durant l'année : Total de la colonne 5				9928

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Section F – Acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923	_____
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924	_____

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement de terrains. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4002.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	1	_____
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	2	_____
Carburant et huile	3	_____
Intérêts (utilisez le tableau B ci-dessous)	4	_____
Assurances	5	_____
Droits d'immatriculation et permis	6	_____
Entretien et réparation	7	_____
Frais de location (utilisez le tableau C ci-dessous)	8	_____
Autres dépenses (précisez) : _____	9	_____
_____	10	_____
Total des dépenses de véhicule à moteur : Total des montants 3 à 10	11	_____
Partie affaires : $\left(\frac{\text{montant 1 : _____}}{\text{montant 2 : _____}} \right) \times$ montant 11 : _____	=	_____ 12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	13	_____
Assurance d'affaires supplémentaire	14	_____
Dépenses de véhicule à moteur admissibles : Total des montants 12, 13 et 14 (inscrivez ce montant à la ligne 9281 de la partie 4) . . .	15	_____

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme et les voitures de tourisme zéro émission

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	16	_____
_____ 10 \$* \times le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	=	_____ 17
Frais d'intérêts admissibles : Le moins élevé des montants 16 et 17 (inscrivez-le au montant 4 du tableau A)	18	_____

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme**

Total des frais de location engagés durant l'exercice en cours pour le véhicule	_____	19
Total des paiements de location déduits avant l'exercice en cours pour le véhicule	_____	20
Nombre total de jours où le véhicule a été loué durant l'exercice en cours et les exercices précédents	_____	21
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	22
Utilisez le taux de 5 % pour la TPS ou le taux applicable de TVH à votre province.		
Le plus élevé des montants 22 ou (35 294 \$ plus TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)	_____	23
$\frac{[(800 \$ + \text{TPS et TVP, ou } 800 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 21}]}{30}$	_____	24
$\frac{[(30\,000 \$ + \text{TPS et TVP, ou } 30\,000 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 19}]}{\text{montant 23}}$	_____	25
Frais de location admissibles : Le moins élevé des montants 24 ou 25 (inscrivez-le au montant 8 du tableau A ci-dessus)	_____	26

** Comprend un véhicule qui serait admissible comme voiture de tourisme zéro émission s'il vous appartenait.

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.